

Rapport du Président

Séance publique du
lundi 28 mars 2022

N° CD-2022-2-6-1

N° applicatif 3309

6^{ème} Commission

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

Service instructeur

Service consulté

BUDGET PRIMITIF 2022 - PATRIMOINE ET RAYONNEMENT ALSACIEN

Résumé : L'Alsace dispose d'un patrimoine et d'une culture exceptionnelle, qui sont deux vecteurs puissants de différenciation et d'attractivité, touristique, résidentielle et économique. Ils participent pleinement au rayonnement de l'Alsace et méritent donc d'être consolidés au travers d'un programme d'actions ambitieux.

L'Alsace est une région qui s'inscrit dans le Rhin supérieur, espace franco-germano-suisse qui englobe quatre territoires : l'Alsace, le nord-ouest de la Suisse, le sud-ouest du Bade-Wurtemberg et le sud du Palatinat. Ce territoire couvre 21 500 km² et compte près de 6 millions d'habitants.

La loi Alsace donne à la Collectivité européenne d'Alsace un chef de filât pour coordonner l'action transfrontalière pour le versant français du Rhin supérieur.

Le présent rapport budgétaire portant sur les compétences Culture- Patrimoine et Europe-transfrontalier traduit l'engagement de la Collectivité pour faire rayonner l'Alsace et agir à l'échelle de chaque territoire pour promouvoir les valeurs d'ouverture, de créativité, d'innovation et de citoyenneté européenne et rhénane.

Pour ces deux politiques publiques, il est proposé d'inscrire en dépenses 18 913 617 € en section de fonctionnement et 7 240 440 € en section d'investissement, et en recettes de fonctionnement 5 186 300 € et 16 000 € en recettes d'investissement, soit une dépense nette de 20 951 757 € en conformité avec les annexes 1 et 2 jointes au rapport et à la délibération.

Les 300 collaborateurs qui agissent quotidiennement seront mobilisés pour

poursuivre les actions engagées en 2021 et déployer les orientations de la politique culturelle adoptées le 21 février dernier, ou encore concrétiser le rôle de chef de file de la coopération transfrontalière.

Dans le domaine de la culture, la collectivité mettra en œuvre ses nouvelles orientations votées en février 2022. Celles-ci favoriseront notamment la création artistique alsacienne, renforceront le soutien à l'engagement bénévole, amplifieront l'action transfrontalière ou encore, noueront des partenariats avec les acteurs locaux à travers notamment des contrats de rebond culturels. Le programme des résidences artistiques déployé en 2021 avec 35 compagnies artistiques et 35 communes ou intercommunalités, l'harmonisation des dispositifs de soutien aux actions culturelles, la création d'une exposition au vaisseau, l'élaboration du projet de monument du Haut-Koenigsbourg, les études de programmation du nouveau bâtiment des archives à Colmar, ou encore le développement de l'offre de service du projet de bibliothèque d'Alsace seront poursuivis. Enfin, pour faire rayonner les atouts de l'Alsace, l'année 2022 sera également consacrée aux lancements de la première saison culturelle alsacienne et de la deuxième édition des « Portes du temps » qui s'inscriront à l'échelle transfrontalière.

Dans le domaine de la coopération transfrontalière et de l'Europe, la Collectivité continuera en 2022 sa mobilisation pleine et entière pour consolider le statut de Strasbourg capitale européenne d'une part, et concrétisera le rôle de chef de file de la coopération transfrontalière octroyée par la loi Alsace d'autre part à travers l'adoption du schéma alsacien de coopération transfrontalière ou encore l'exercice de la mission de porte-parole du pilier politique de la Région Métropolitaine Trinationale. Ainsi l'année 2022 sera marquée par le lancement des appels à projets des trois fonds du triennal (démocratie, culture, innovation), et la concrétisation du plan d'action transfrontalier autour de projets concrets ayant un fort impact sur la vie des citoyens. Enfin, avec le lancement des nouveaux programmes de financement européens, la Collectivité pourrait saisir l'opportunité de créer une offre d'ingénierie en financements publics européens et nationaux au profit des Communes et Intercommunalités.

Au cœur du projet de différenciation de la Collectivité européenne d'Alsace, la culture, le patrimoine, l'action transfrontalière et la politique européenne participent au fondement de l'action de cette nouvelle collectivité.

I/ CULTURE ET PATRIMOINE

A/ Présentation des grandes évolutions 2021 - 2022, ainsi que les objectifs 2022 poursuivis par la Collectivité européenne d'Alsace :

L'année 2022 sera marquée par l'adoption d'orientations pour la culture et le rayonnement de l'Alsace. Au travers de ce premier acte, la Collectivité européenne d'Alsace, définit ses priorités pour incarner la renaissance institutionnelle d'un territoire culturel et historique en développant la culture comme vecteur de cohésion sociale et territoriale. Elle a pour principaux objectifs de :

- Promouvoir l'ouverture, la tolérance et la diversité ;
- Développer la citoyenneté au travers des pratiques culturelles ;
- Soutenir et encourager l'engagement bénévole culturel ;
- Favoriser la création artistique aujourd'hui pour constituer le patrimoine de demain ;
- Préserver et promouvoir la culture alsacienne et transmettre l'héritage matériel et immatériel régional ;
- Développer la culture scientifique et technique à partir des musées du patrimoine technique et industriel de Mulhouse et du Vaisseau, au service de la recherche et de la valorisation de l'industrie.

Les actions découlant de ces orientations pour la culture et le rayonnement de l'Alsace seront développées dans différents rapports sectoriels en 2022 et 2023 afin de rendre pleinement effectifs ces objectifs qui contribuent à l'ambition humaniste et démocratique de la Collectivité.

Par ailleurs, l'année 2022 sera encore fortement impactée par la crise sanitaire de la Covid-19. La poursuite des fermetures administratives a eu une importante incidence sur la culture : annulation d'évènements, déstabilisation de modèles économiques, augmentation des coûts de production, baisse des recettes... Les établissements en régie directe de la Collectivité aussi sont touchés avec une prévision de baisse de recettes estimée à ce jour à plus de 30%. Trois orientations structurent cette nécessité de soutien financier de la politique en 2022 :

▪ **Des actions de remises à niveau réglementaires**

La création de la collectivité a mis à jour des besoins de consolidation de l'action publique obligatoire. Mise en sécurité de fonds d'archives, équité de traitement des porteurs de projets, renforcement de la sécurité, plusieurs secteurs d'activités nécessitent une mobilisation prioritaire des moyens en 2022. On notera notamment dans ce domaine un effort d'externalisation des missions de sécurité sureté au Château du Haut-Koenigsbourg afin de conforter l'action culturelle des guides ou encore un plan de nettoyage et recollement des fonds d'archives de Colmar (1 M€ sur 4 ans répartis pour moitié en fonctionnement et pour moitié en investissement).

▪ **L'accompagnement du rebond culturel**

En 2022, la Collectivité européenne d'Alsace poursuivra son effort voté à l'occasion du Plan de rebond solidaire et durable en faveur de la culture avec la mise en œuvre des dernières actions votées lors du plan de rebond en faveur du secteur culturel s'élevant encore à 1 M€ en fonctionnement au travers du dispositif de « contrats culturels de rebond ». Le rebond prendra également la forme d'un soutien d'attractivité des établissements de la Collectivité européenne d'Alsace (expositions au Vaisseau).

▪ **De nouvelles orientations pour la culture et le rayonnement de l'Alsace**

Les orientations dans cette catégorie proposent soit des projets emblématiques nouveaux, soit, des étapes d'harmonisation nécessaires à la refondation des politiques culturelles en 2022. On pourra ainsi noter, la mise en œuvre d'une saison culturelle alsacienne et la reconduction de la saison « Les Portes du temps » et de son ensemble de programmation d'art vivant dans les châteaux forts rhénans, la clarification d'accès aux dispositifs d'aide en matière de pratiques artistiques, de création artistique, de diffusion culturelle et de festival ou encore la création d'un prix littéraire alsacien.

Politique CULTURE ET PATRIMOINE :

	BP 2021	BP 2022	Ecart BP 2022/ BP 2021 en valeur	Ecart BP 2022/ BP 2021 en %	Variation AP/AE en €
Dépenses de fonctionnement	13 015 321	15 852 502,00	2 837 181	21,80%	550 000,00
Dépenses d'investissement	5 512 096	7 120 440,00	1 608 344	29,18%	5 818 840,00
Total dépenses (A)	18 527 417	22 972 942,00	4 445 525	23,99%	6 368 840,00
Recettes de fonctionnement	5 364 800	4 967 300,00	- 397 500	-7,41%	-
Recettes d'investissement	16 000	16 000,00	-	0,00%	16 000,00
Total recettes (B)	5 380 800	4 983 300,00	- 397 500	-7,39%	16 000,00
Dépenses nettes (A-B)	13 146 617	17 989 642,00	4 843 025	36,84%	6 352 840,00

B/ Présentation des secteurs ou programmes de la politique Culture et Patrimoine

1/ Archives et mémoire

Les crédits sollicités pour ce secteur au titre du budget primitif 2022 sont les suivants :

Pour la section de fonctionnement, il est proposé d'inscrire en dépenses un montant de 417 500 € et en recettes un montant de 3 000 €. Les AE nouvelles en dépenses s'élèvent à 500 000 €.

Pour la section d'investissement, il est proposé d'inscrire en dépenses un montant de 424 000 €. Les AP nouvelles en dépenses s'élèvent à 799 000 €.

Deux mesures principales sont proposées :

- Un effort budgétaire exceptionnel sera consenti sur 4 ans pour contribuer à la remise à niveau des Archives d'Alsace au plan matériel ; dotée de 250 000 € par an sur 4 ans, moitié en investissement et moitié en fonctionnement, elle a pour objet de préserver par tous moyens les fonds et collections, soit par des achats directs et des réalisations en interne, soit par des marchés passés à des prestataires (par exemple traitement en urgence de fonds en souffrance). Par ailleurs, il s'agira de procéder de manière transitoire et conservatoire à la mise en sécurité des fonds les plus anciens du site de Colmar à Strasbourg soit 1,5 kml. En parallèle, un arbitrage politique sera sollicité au 1^{er} semestre 2022 quant à la réalisation d'un nouveau bâtiment d'archives à Colmar suite aux résultats d'une étude de programmation cofinancée par l'Etat dont les résultats seront transmis au mois de mars 2022.
- Une opération, dotée de 10 000 € cette année, destinée à soutenir des actions dans le domaine mémoriel.

2/ Création et diffusion – Pratiques artistiques (CdR gestionnaire Culture - P162 à P163 et P166 à P169)

Les crédits sollicités pour ce secteur au titre du budget primitif 2022 sont les suivants :

Pour la section de fonctionnement, il est proposé d'inscrire en dépenses un montant de 6 841 737€. Les AE nouvelles en dépenses s'élèvent à 50 000 €.

Pour la section d'investissement, il est proposé d'inscrire en dépenses un montant de 400 000 €. Les AP nouvelles en dépenses s'élèvent à 460 000 €.

Dans le secteur de la création – diffusion, deux nouvelles mesures principales seront engagées :

- Le maintien des enveloppes abondées par le plan de rebond, au même niveau qu'en 2021 pour les aides aux projets artistiques et culturels, soit 872 000 € (incluant les aides aux projets de création/diffusion, aux pratiques artistiques et l'appel à projet « Culture et solidarité ») et l'appel à projet « Artistes en collège », soit 160 000 € ;
- L'harmonisation des campagnes de subventions 67 et 68 concernant ces projets afin de garantir le meilleur service public alsacien et assurer un traitement équitable à l'ensemble des acteurs culturels quel que soit leur implantation territoriale.

Dans le secteur des pratiques amateurs :

- La saison des Portes du temps dans les châteaux rhénans fera la part belle à plusieurs dizaines d'ensembles de pratiques amateurs du territoire.

3/ Développement culturel des publics et des territoires (CdR gestionnaire Culture – P164 à P165 et P193)

Les crédits sollicités pour ce secteur au titre du budget primitif 2022 sont les suivants :

Pour la section de fonctionnement, il est proposé d'inscrire en dépenses un montant de 1 764 200 €.

En 2022 1 M€ viendront poursuivre l'effort de la culture dans le développement des contrats culturels de territoires prévus en 2021 au Plan de rebond solidaire et durable.

4/ Filière castrale et Haut-Koenigsbourg (CdR gestionnaire HK)

Les crédits sollicités pour ce secteur au titre du budget primitif 2022 sont les suivants :

Pour la section de fonctionnement, il est proposé d'inscrire en dépenses un montant de 1 664 000 € et en recettes un montant de 3 597 800 €.

Pour la section d'investissement, il est proposé d'inscrire en dépenses un montant de 461 500 €. Les AP nouvelles en dépenses s'élèvent à 461 500 €.

Le budget de fonctionnement est en augmentation de 349 900 € correspondant principalement à des dépenses de gardiennage.

5/ Lecture publique - Bibliothèque d'Alsace (CdR gestionnaire Lecture publique)

Les crédits sollicités pour ce secteur au titre du budget primitif 2022 sont les suivants :

Pour la section de fonctionnement, il est proposé d'inscrire en dépenses un montant de 478 200 € et en recettes un montant de 311 500 €.

Pour la section d'investissement, il est proposé d'inscrire en dépenses un montant de 939 100 € et en recettes 16 000 €. Les AP nouvelles en dépenses s'élèvent à 1 074 100 € et en recettes à 16 000 €.

Cette proposition budgétaire permet de poursuivre de grands objectifs du pôle :

- Accompagner la modernisation et la coopération des bibliothèques du territoire, notamment autour d'une offre de contenus culturels renouvelés ;
- Soutenir la création de bibliothèques dans les zones blanches d'Alsace ;
- Accompagner le renouvellement de l'engagement culturel citoyen, en proposant aux 2500 bénévoles du réseau de lecture publique un accompagnement adéquat, en leur proposant de développer leurs compétences grâce à un programme de formation à la pointe des grands enjeux actuels de la lecture publique que sont la médiation à tous les publics, le développement de l'action culturelle, l'éducation aux médias, la transformation numérique, la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme ;
- Contribuer au développement de l'Education Artistique et Culturelle partout en Alsace, notamment via de grands événements d'échelle Alsace (festival Vos Oreilles ont la Parole, festival Bibliothèques à la Une...) et par le déploiement d'une offre d'outils de médiation renouvelée à l'échelle alsacienne ;
- Encourager les synergies entre différents types d'acteurs (culturels, sociaux, éducatifs) en proposant des outils partagés ;
- Proposer aux Alsaciens des contenus culturels facilement accessibles, grâce à un service de livraisons des réservations de qualité, et au déploiement de la plateforme de ressources numériques dans le cadre du projet Bibliothèque Numérique de Référence (BNR).

Par ailleurs, du fait de la crise sanitaire, le service de bibliobus dans le Haut-Rhin dont l'arrêt définitif était prévu dans le Schéma départemental de la lecture publique voté en 2019, a connu une extinction anticipée depuis mars 2020. Ce budget propose d'une part de remplacer ces tournées par un service plus qualitatif de livraison de documents réservés et d'autre part d'effectuer en début d'année les éventuelles répartitions et maintenances sur les cinq véhicules et d'engager une procédure de vente de ces mêmes véhicules en 2022.

6/ Culture scientifique – Le Vaisseau (CdR gestionnaire Le Vaisseau)

Les crédits sollicités pour ce secteur au titre du budget primitif 2022 sont les suivants :

Pour la section de fonctionnement, il est proposé d'inscrire en dépenses un montant de 1 431 000 € et en recettes un montant de 1 055 000 €.

Pour la section d'investissement, il est proposé d'inscrire en dépenses un montant de 410 000 €. Les AP nouvelles en dépenses s'élèvent à 140 000 €.

Les dépenses de fonctionnement proposées à hauteur de 1 431 000 € sont en augmentation de 28 %. L'augmentation permettra d'octroyer des subventions pour favoriser la culture scientifique, mais l'impact le plus important se situe au niveau des nouvelles expositions temporaires, dont le renouvellement se fait annuellement. Pour l'année 2022, nous proposerons un Escape Game et une exposition sur l'Engagement visible au public de septembre 2022 à fin août 2023.

7/ Patrimoine (CdR gestionnaire Patrimoine)

Les crédits sollicités pour ce secteur au titre du budget primitif 2022 sont les suivants :

Pour la section de fonctionnement, il est proposé d'inscrire en dépenses un montant de 3 255 865 €.

Pour la section d'investissement, il est proposé d'inscrire en dépenses un montant de 4 485 840 €. Les AP nouvelles en dépenses s'élèvent à 2 884 240 €.

Un renfort du soutien à la conservation et à la valorisation du patrimoine bâti. Le programme Préservation du patrimoine (P184) comporte la mise en œuvre conjointe du plan patrimoine et du fonds pour le patrimoine emblématique de l'Alsace, à hauteur de 3 810 000 € en investissement considérant l'augmentation de projets éligibles.

II/ EUROPE ET TRANSFRONTALIER

A/ Présentation des grandes évolutions 2021 - 2022, ainsi que les objectifs 2022 poursuivis par la Collectivité européenne d'Alsace :

L'Alsace fait face à de grands enjeux dans de nombreux domaines (environnement et climat, mobilités, développement économique, santé, social, ...). Pour y répondre, l'action de la Collectivité européenne d'Alsace ne peut se décliner uniquement à l'échelle de ses territoires mais il convient de prendre en compte également les orientations politiques, réglementaires et financières nationales et européennes et de s'appuyer sur des coopérations avec nos voisins proches du Rhin supérieur, là où des actions transfrontalières renforcent la plus-value de nos interventions.

1/ Assoir le chef de filât en matière de coopération transfrontalière

Une compétence spécifique

Le caractère transfrontalier de l'Alsace a été un des éléments forts pour la reconnaissance du principe de différenciation territoriale qui a conduit à la création de la Collectivité européenne d'Alsace. L'importance de son action transfrontalière a été reconnue par la loi n°2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace, la désignant comme **chef de file de la coopération transfrontalière pour le versant français du Rhin supérieur**.

La Collectivité européenne d'Alsace a, de ce fait, pour mission d'organiser les modalités de l'action commune en matière transfrontalière sur cet espace. Ceci se traduit par un pouvoir et un devoir de coordination ainsi que par un objectif de décloisonnement des politiques publiques transfrontalières et un renforcement de l'efficacité des organes de coopération.

Par ailleurs, dans le domaine transfrontalier, 2021 a été caractérisée par l'entrée en vigueur, dans le cadre de la création de la collectivité, d'une **nouvelle organisation, encore plus territorialisée**, qui doit permettre une meilleure articulation entre les acteurs du transfrontalier dans les territoires et la Collectivité européenne d'Alsace. La Direction Europe et Transfrontalier a pris en compte cette approche territorialisée en spécialisant quatre de ses agents sur le suivi des actions de coopération transfrontalière se déroulant dans les quatre Eurodistricts qui couvrent la majeure partie du territoire alsacien.

Un instrument particulier : le SACT

L'instrument créé pour accompagner son chef de filât et qui doit être adopté avant la fin 2022, est le Schéma Alsacien de Coopération Transfrontalière (SACT) qui est à considérer comme une démarche partenariale de proximité consistant à **faire émerger des projets transfrontaliers communs devant contribuer à la cohésion des politiques transfrontalières et à l'amélioration de la qualité de vie des habitants**.

La méthodologie d'élaboration du SACT a été affinée en 2021 et un « ensemblier » de plus d'une soixantaine de stratégies et documents-cadres du Rhin supérieur a été réalisé par les services avec l'analyse des thématiques convergentes et le recensement plus de 1 200 projets transfrontaliers potentiels. Cet ensemblier constitue l'un des éléments permettant d'établir un « état de l'art » complet sur la coopération transfrontalière, qui n'existait pas encore à ce jour, pour obtenir une base de compréhension solide des défis et enjeux transfrontaliers ; cet état ayant vocation à intégrer le livrable du SACT.

Il ressort de ce travail conséquent une **vue d'ensemble des forces et faiblesses de la coopération transfrontalière actuelle**. Les forces étant de nombreuses thématiques partagées au niveau stratégique entre les partenaires avec de nombreux réseaux d'acteurs existants. Cependant, il est noté une coordination compliquée entre les différentes instances transfrontalières et un manque de priorisation et d'opérationnalisation des actions. Pour éviter un décalage avec les attentes des citoyens, **une nouvelle impulsion doit être donnée à la coopération pour relever collectivement les défis de demain et renforcer le sentiment d'appartenance à l'espace du Rhin supérieur**.

Les grands enjeux et les thématiques de croissance portés par le SACT et qui guideront la coopération seront :

- De faire face ensemble pour répondre de manière coordonnée aux défis communs
 - Transitions écologiques, énergétique et mobilitaire ;
 - Transition économique et emploi-formation ;
 - Santé et gestion en situation de catastrophe.
- De rayonner ensemble pour promouvoir l'excellence transfrontalière
 - Attractivité, aménagement et foncier, rayonnement, innovation scientifique et technique ;
 - Bilinguisme et plurilinguisme ;
 - Culture, tourisme et sport.
- De faire mieux ensemble pour assurer un service public transfrontalier de qualité
 - Services aux usagers du transfrontalier ;
 - Offre d'ingénierie financière mutualisée pour mieux capter les fonds européens et nationaux français, allemands et suisses.

Il s'agira de répondre en commun (même si des divergences d'opinion existent) à différentes questions, souvent liées :

- Quel mix énergétique pour demain ? Comment assurer la sécurité de notre approvisionnement ? Comment limiter l'impact prévisible de la hausse des coûts énergétiques pour nos citoyens, notamment les plus fragiles, et nos entreprises ?
- Comment concilier un développement respectueux de l'environnement tout en contribuant au développement économique de notre territoire ?
- Comment s'accorder sur des projets de mobilités transfrontalières, d'accès aux soins, etc., qui enrichiront l'offre de services existante ?
- Comment renforcer les échanges culturels, sportifs, le plurilinguisme pour favoriser les échanges entre les citoyens du Rhin supérieur ?
- Quels services publics transfrontaliers soutenir pour accompagner le service public alsacien ?
- ...

Une année 2022 charnière pour la coopération transfrontalière

L'année 2022 sera donc celle de la concrétisation et de la visibilité du « chef de filât » de la Collectivité européenne d'Alsace en matière transfrontalière, qui se matérialisera par plusieurs actions, comme par exemple :

- La mise en œuvre du processus d'identification des projets-phares à inscrire au SACT, pour une mise en œuvre du schéma à compter du 1^{er} janvier 2023 afin d'aboutir à une **feuille de route de projets opérationnels, concrets et d'intérêt partagés** ;

- La reprise, pour les années 2022-2023, du « **porte-parolat** » du **pilier politique de la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin supérieur** (RMT), qui doit contribuer à l'émergence de projets phares. En tant que document programmatique associant de nombreux échelons de gouvernance, la « Stratégie 2030 » de la RMT constitue un apport important à l'émergence du Schéma alsacien de coopération transfrontalière ;
- La poursuite de l'accompagnement des projets transfrontaliers structurants pour le territoire alsacien (mobilités transfrontalières, avenir du territoire de Fessenheim, coopérations sanitaires, participation à des actions de développement territorial telles que la TechnologieRegion Karlsruhe....).

Au final, l'objectif est, qu'à la fin 2022, la Collectivité européenne d'Alsace se voit reconnue par ses partenaires institutionnels des trois pays comme un **chef de file dynamique facilitant la mise en œuvre des projets de coopération transfrontalière et initiant des actions améliorant la vie des habitants**. Elle contribuera ainsi à une prise de conscience accrue d'une communauté de destin dans le Rhin supérieur pour faire face aux défis communs.

La Collectivité européenne d'Alsace participera de ce fait activement au **renforcement de la cohérence d'intervention entre les différents organes de coopération** (Conférence du Rhin supérieur, Conseil rhénan, nouveau Comité de Coopération Transfrontalière...) en mettant l'accent sur le renforcement de l'accompagnement aux territoires transfrontaliers de proximité que forment les Eurodistricts.

2/ Un service public transfrontalier articulé avec le service public alsacien

La coopération transfrontalière n'est pas toujours visible et concrète pour les habitants. Pourtant, un grand nombre d'entre eux sont concernées par des questions transfrontalières que ce soit bien sûr s'ils travaillent à l'étranger ou commercent avec les pays voisins, mais aussi s'ils y font leurs courses, y étudient ou encore s'ils profitent de services culturels ou de santé.

Le souhait de la Collectivité européenne d'Alsace de renforcer le service public alsacien s'articulera avec la nécessité de renforcer les services publics transfrontaliers existants et d'en créer de nouveaux. Il s'agit donc d'apporter aux usagers transfrontaliers des réponses concrètes, opérationnelles et de proximité.

Mieux comprendre et partager les enjeux transfrontaliers

Au service du SACT, l'Observatoire transfrontalier a ainsi réalisé plusieurs livrables au cours de l'année 2021, contribuant à apporter une **vision plus juste des enjeux alsaciens et transfrontaliers**, notamment relativement à l'attractivité et au rayonnement du territoire alsacien ainsi qu'au bilinguisme. Les éléments restitués dans le cadre de la démarche de réalisation des portraits de territoire ont particulièrement interpellé les élus et ils auront vocation à alimenter le SACT.

En 2021, GeoRhena, le système d'information géographique du Rhin supérieur, a encore enrichi sa cartothèque et sa base de données transfrontalières, notamment dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche, des transports et de l'environnement. Le centre de compétences a également co-organisé un webinaire intitulé « Regards croisés sur la donnée transfrontalière » ayant réuni près de 180 participants.

De nouveaux services transfrontaliers

L'année 2021 a aussi été consacrée au développement d'un nouvel **outil informatique** dédié à renseigner les citoyens français, allemands et suisses sur les conditions d'entrée dans les pays voisins en période de pandémie. L'alimentation de cet outil relève d'un travail conjoint entre le réseau des Infobests et le Centre Européen de la Consommation, qui bénéficient du soutien financier de la Collectivité européenne d'Alsace. Mis en ligne mi-novembre, il compte après deux mois de service plus de 100 000 connexions, ce qui témoigne d'un besoin fort des habitants en informations concrètes et réactualisées au jour le jour. La Collectivité européenne d'Alsace a été à l'initiative sur ce projet, jouant pleinement son rôle de « chef de file » en matière transfrontalière.

Lancement opérationnel du nouveau programme INTERREG 2021-2027

Enfin, à la croisée des questions européennes et transfrontalières, 2022 verra l'adoption des programmes opérationnels des fonds européens territorialisés (FEDER-FSE+, FEADER et INTERREG). Dans ce cadre, une réflexion sera menée visant à la mise en place d'une offre d'ingénierie en financements européens et nationaux par la Collectivité européenne d'Alsace pour les acteurs du territoire et notamment les Communes et Intercommunalités.

De nombreux projets renforçant le service public transfrontalier pour 2022

L'année 2022 verra donc la mise en œuvre de nombreux projets et actions intéressant directement les citoyens dont :

- La réalisation du pavillon « Alsace » sur le site de la Landesgartenschau de NEUENBURG, en coopération avec plusieurs collectivités françaises ;
- L'évolution de l'outil numérique dédié aux citoyens (pour, par exemple, renseigner les artisans alsaciens sur les conditions d'exercice dans les territoires voisins) ;
- La participation à un projet de « business sourcing » transfrontalier porté par la CCI ou encore à des actions territoriales de développement économique (EcoRhena sur le territoire de Fessenheim, TRK...) ... ;
- La contribution à la mise en œuvre de collèges et d'actions éducatives transfrontalières ;
- La participation à des actions d'apprentissage de la langue du voisin ;
- Plus généralement, la Collectivité européenne d'Alsace va s'impliquer encore davantage dans la coordination et le soutien aux instances d'information aux citoyens (Infobests, CEC...). En tant que structures indispensables au renseignement des citoyens intéressés par les thématiques transfrontalières, elles relèvent pleinement du service public alsacien ;
- Avec l'appui d'un nouveau géomaticien, GeoRhena continuera d'entretenir son réseau transfrontalier de l'information géographique, et de développer son Géoportail ;
- La montée en puissance de la Collectivité européenne d'Alsace dans la gouvernance et le financement du programme INTERREG VI Rhin supérieur et le développement d'une nouvelle offre d'ingénierie de financement des projets transfrontaliers renforceront les services aux porteurs de projets transfrontaliers.

Enfin, une attention forte sera portée par la Collectivité européenne d'Alsace au soutien aux démarches de proximité, portées notamment par les quatre Eurodistricts. N'étant pas encore membre de celui de Strasbourg-Ortenau, des discussions seront entamées à cet effet.

3/ Conforter le rayonnement de Strasbourg, capitale européenne

Une identification des enjeux européens influençant les politiques de la Collectivité européenne d'Alsace

Dans le domaine des actions européennes, la première partie de l'année 2021 a été consacrée à l'identification des objectifs prioritaires pour la Collectivité européenne

d'Alsace. Trois domaines d'intervention se dégagent : la promotion des intérêts du territoire alsacien auprès des institutions européennes, la défense de Strasbourg, capitale européenne notamment par la défense du siège du Parlement européen, l'information délivrée aux citoyens et acteurs locaux sur les politiques et opportunités européennes.

L'impact des réglementations européennes se fera, en effet, de plus en plus fort sur la mise en œuvre des politiques publiques de la Collectivité européenne d'Alsace. De nombreux textes communautaires sont en préparation dans le domaine environnemental, climatique et énergétique, dans celui des mobilités durables, ou encore en matière de développement des territoires. Il importe donc pour la Collectivité européenne d'Alsace de suivre ces évolutions politiques européennes et de contribuer à leur élaboration. Le renforcement de la présence des institutions européennes en Alsace n'est donc pas qu'un enjeu de rayonnement mais aussi d'anticipation des évolutions en cours.

La Collectivité européenne d'Alsace a porté en 2021 la promotion des intérêts alsaciens, notamment par la prise en compte des territoires frontaliers dans le plan de relance européen.

La promotion de Strasbourg, Capitale européenne

Le 9 mai 2021, le nouveau Contrat triennal Strasbourg Capitale Européenne a été signé avec une participation en hausse de la Collectivité européenne d'Alsace dans un contexte de fragilisation accrue de la présence du Parlement européen, dans cette période de pandémie, et, de ce fait, du rayonnement européen et international de l'Alsace.

2021 a été notamment marquée par la participation de la Collectivité européenne d'Alsace à la Conférence sur l'avenir de l'Europe par l'organisation d'évènements au second semestre 2021 (Forum Mondial de la Démocratie, etc.).

Une année 2022 riche en interventions

Concernant les actions européennes, l'année 2022 sera marquée par la Présidence française du Conseil de l'Union Européenne et par un agenda politique européen chargé qui verra notamment la mise en œuvre du Pacte vert européen. La CeA participera aux actions de la Présidence Française de l'UE en insistant notamment sur les échanges scolaires transfrontaliers. Elle poursuivra la mise en place de ses engagements vis-à-vis du Contrat Triennal 2021-2023 de renforcement de l'accessibilité et de l'attractivité du siège strasbourgeois en portant des actions de soutien à l'aéroport de Strasbourg-Entzheim, à l'installation du collège européen ou encore en participant du Forum Mondial de la Démocratie 2022 et au lancement opérationnel des trois fonds spécifiques du triennal :

- Recherche et innovation ;
- Culture ;
- Démocratie européenne.

Elle a insisté pour ces derniers sur une éligibilité de l'ensemble des acteurs alsaciens et à une prise en compte des actions et des enjeux de coopération transfrontalière avec, par exemple, le soutien au réseau d'universités du Rhin supérieur EUCOR.

La Collectivité européenne d'Alsace renforcera également en 2022 ses actions de défense des intérêts du territoire dans le processus législatif européen notamment via une adhésion à la Maison Grand-Est Europe ou encore par la contribution au financement du bâtiment OSMOSE.

L'accueil des parlementaires européens et autres intéressés sera aussi amélioré par la charte d'accueil de l'Hôtellerie impulsée par la Collectivité.

Enfin, dans la foulée de l'élaboration du SACT, 2022 sera aussi l'occasion pour la Collectivité européenne d'Alsace de redessiner les actions de coopération européenne et internationale faisant le plus de sens pour elle.

Politique EUROPE ET TRANSFRONTALIER :

	BP 2021	BP 2022	BP 2022/ BP 2021 en €	BP 2022/ BP 2021 en %	Variation AP/AE en €
Dépenses de fonctionnement	974 445,00	3 061 115,00	2 086 670	214,14%	- 293 900,64
Dépenses d'investissement	-	120 000,00	120 000	-	- 1 125 000,00
Total dépenses (A)	974 445	3 181 115,00	2 206 670	226,45%	- 1 418 900,64
Recettes de fonctionnement	201 500	219 000,00	17 500	8,68%	- 1 571,81
Total recettes (B)	201 500	219 000,00	17 500	8,68%	- 1 571,81
Dépenses nettes (A-B)	772 945,00	2 962 115,00	2 189 170	283,22%	- 1 417 328,83

B/ Présentation des secteurs ou programmes de la politique Europe et transfrontalier

1/ Secteur coopération internationale (CdR gestionnaire Europe Transfrontalier – P053 à P054)

Les crédits sollicités pour ce secteur au titre du budget primitif 2022 sont les suivants :

Pour la section de fonctionnement, il est proposé d'inscrire en dépenses un montant de 146 400 € et en recettes un montant de 187 500 €. Les AE nouvelles en dépenses sont diminuées de 104 250 € et en recettes, elles sont augmentées de 137 702,92 €.

En 2022, la Collectivité européenne d'Alsace poursuivra son soutien à GESCOD, partenaire historique du Conseil Départemental du Haut-Rhin dans l'aide au développement (29 100 €) et le soutien aux projets internationaux avec le Cercle de Yanfolila au Mali (100 000 €).

La maintenance de GeoRhena, le système d'information géographique du Rhin supérieur, implique l'inscription d'une autorisation d'engagement de 60 000 € (15 000 € de crédits de paiement par an entre 2022 - 2025).

La Collectivité européenne d'Alsace pourrait bénéficier d'une recette du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères à hauteur de 100 000 € si elle répond à un nouvel appel à projet pour le Cercle de Yanfolila au Mali.

2/ Secteur coopération transfrontalière (CdR gestionnaire Europe Transfrontalier P050 à P052)

Les crédits sollicités pour ce secteur au titre du budget primitif 2022 sont les suivants :

Pour la section de fonctionnement, il est proposé d'inscrire en dépenses un montant de 629 716 € et en recettes un montant de 31 500 €. Les AE en dépenses sont diminuées de 124 450,64 € et en recettes de 139 274,73 €.

Pour la section d'investissement, il est proposé d'inscrire en dépenses un montant de 20 000 €.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, dans le domaine transfrontalier, les principaux projets à mener en 2022 seront les suivants :

- au niveau du Rhin supérieur : la reconduction du fonds jeunesse de la Conférence du Rhin Supérieur, le lancement du nouveau programme INTERREG dont la dotation a augmenté de 14%, et la poursuite du cofinancement de l'assistance technique du programme, la poursuite du financement du Secrétariat du Conseil rhénan, le développement de l'outil numérique sur le franchissement des frontières... ;
- dans l'espace Pamina : la poursuite du soutien à la TechnologieRegion de Karlsruhe, la clôture du projet « MORO Planspiel » ... ;
- dans l'espace de coopération « Strasbourg-Ortenau » : la négociation d'une nouvelle convention de partenariat pluriannuelle avec le Centre européen de la Consommation, la concrétisation de projets en lien avec l'Ortenaukreis, l'adhésion à l'Eurodistrict... ;
- dans l'espace de coopération « Centre Alsace » : la mise en œuvre du projet de « pavillon Alsace » sur le terrain de la Landesgartenschau de NEUENBURG, le lancement des premiers projets de l'Eurodistrict, la refonte du site Internet « 2 rives 3 ponts » ... ;
- dans l'espace des Trois Frontières : le lancement d'une nouvelle génération du fonds de rencontre de l'Eurodistrict Trinational de Bâle, dans le cadre de sa « stratégie 2030 », le déploiement des activités de la RegioTriRhena ...

Pour la mise en œuvre du processus d'identification des projets-phares à inscrire au SACT, une somme de 80 000 € est à inscrire au titre des frais d'organisation, de traduction et d'interprétariat.

S'agissant des dépenses d'investissement, le projet PAMINA Mobilité vise à étudier la faisabilité de la réactivation de la ligne ferroviaire Sarrebruck - Haguenau - Rastatt - Karlsruhe et le projet transfrontalier PAMINA Santé doit permettre de développer l'offre de soin de proximité transfrontalière sur le territoire PAMINA. Les crédits inscrits permettent d'honorer le paiement du solde des subventions attribuées.

Au titre du projet « Landesgartenschau », la Collectivité européenne d'Alsace devrait percevoir des recettes de fonctionnement à hauteur de 31 500 € en provenance des collectivités partenaires.

GeoRhena étant un outil partenarial, la Collectivité européenne d'Alsace percevra des recettes de fonctionnement de ses neuf partenaires cofinanceurs à hauteur de 87 500 € par an entre 2022 et 2025.

3/ Secteur Europe (CdR gestionnaire Europe Transfrontalier – P047 à P049)

Les crédits sollicités pour ce secteur au titre du budget primitif 2022 sont les suivants :

Pour la section de fonctionnement, il est proposé d'inscrire en dépenses un montant de 2 284 999 € et aucune recette. Les AE en dépenses sont réduites de 65 200 €.

Pour la section d'investissement, il est proposé d'inscrire en dépenses un montant de 100 000 €. Les AP en dépenses sont réduites de 1 125 000 €.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, en 2022, la Collectivité européenne d'Alsace poursuivra ses engagements pris dans le Contrat Triennal 2021 - 2023 avec des études prévues dans le domaine de l'accessibilité de Strasbourg, un soutien aux acteurs locaux à dimension européenne contribuant au rayonnement de Strasbourg ainsi qu'un financement de la mise en place de la Mission Strasbourg Capitale Européenne chargée du suivi du Contrat Triennal et de la gestion des Fonds de Soutien. Le financement de cette Mission est établi équitablement entre les signataires. Ainsi, la Collectivité européenne d'Alsace s'est engagée pour le contrat 2021-2023 à hauteur de 200 000 € en moyens humains sur un total de 1 M€, 50 000 € en fonctionnement sur un total de 250 000 € et 100 000 € pour les actions et les projets sur un total de 500 000€. L'engagement attendu de la Collectivité européenne d'Alsace est donc de 116 000 € au total pour 2022. Dans le cadre de sa politique de promotion de la Démocratie et des Dialogues-citoyens notamment transfrontaliers, la Collectivité européenne d'Alsace a décidé de participer particulièrement au Fonds de soutien Démocratie. Ainsi, elle s'est engagée à allouer 5 000 000 € sur les trois années du Contrat Triennal 2021-2023 sur un total de 9 000 000 € (Etat 1 M€, RGE 1 M€, EMS 0,5 M€, Ville 1,5 M€).

La mise en place de la Mission Europe ayant pris du retard en 2021, les premiers appels à projets seront lancés en mars 2022. Le financement du groupement d'universités EUCOR et du Centre d'Information sur les Institutions Européennes (CIIE) étant valorisés dans le cadre du Fonds Démocratie, leurs montants est déduit du total du Fonds d'où un engagement de 1 336 500 € en 2022 dans le cadre des appels à projets du Fonds Démocratie. Une autorisation d'engagement de 4 455 000 € est prévue au budget ventilée en crédits de paiement comme suit : 1 336 500 € en 2022, 2 227 500 € en 2023 et 891 000 € en 2024.

La Collectivité européenne d'Alsace poursuivra sa défense des intérêts du territoire alsacien et notamment sa dimension transfrontalière par l'adhésion à la Maison Europe Grand Est, à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe et à la Mission Opérationnelle Transfrontalière.

Il est également prévu une participation de la Collectivité européenne d'Alsace à la mise à disposition du bâtiment OSMOSE pour le compte des institutions européennes. Pour ce faire, les collectivités territoriales concernées contribueront au financement d'une clause d'exclusivité sur le bâtiment qui engagera la Collectivité européenne d'Alsace à hauteur de 200 000 €.

S'agissant des dépenses d'investissement, une subvention sera attribuée au projet d'agrandissement du lieu d'Europe dont l'enjeu est d'assurer une visibilité de l'identité européenne de Strasbourg, son rayonnement culturel et l'accueil d'un large public à la hauteur des ambitions européennes du territoire.

	BP 2021	BP 2022	Ecart BP 2022/ BP 2021 en valeur	Ecart BP 2022/ BP 2021 en %	Variation AP/AE en €
Dépenses de fonctionnement	13 989 766	18 913 617,00	4 923 851	35,20%	256 099,36
Dépenses d'investissement	5 512 096	7 240 440,00	1 728 344	31,36%	4 693 840,00
Total dépenses (A)	19 501 862	26 154 057,00	6 652 195	34,11%	4 949 939,36
Recettes de fonctionnement	5 566 300	5 186 300,00	- 380 000	-6,83%	- 1 571,81
Recettes d'investissement	16 000	16 000,00	-	0,00%	16 000,00
Total recettes (B)	5 582 300	5 202 300,00	- 380 000	-6,81%	14 428,19
Dépenses nettes (A-B)	13 919 562	20 951 757,00	7 032 195	50,52%	4 935 511,17

En conclusion, je vous propose :

❖ D'inscrire, au titre du Budget primitif 2022 pour la **politique de la Culture et du Patrimoine** :

- en dépenses :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 15 825 502 € et un total d'autorisation d'engagement de 550 000 €.
- en investissement : un crédit de paiement de 7 120 440 € € et un total d'autorisation de programme de 5 818 840 €.

- en recettes :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 4 967 300 €.
- en investissement : un crédit de paiement de 16 000 € et un total d'autorisation de programme de 16 000 €.

❖ D'inscrire, au titre du Budget primitif 2022 pour la **politique de l'Europe et du Transfrontalier** :

- en dépenses :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 3 061 115 € et une réduction des autorisation d'engagement de 293 900,64 €.
- en investissement : un crédit de paiement de 120 000 € et une réduction des autorisations de programme de 1 125 000 €.

- en recettes :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 219 000 € et une réduction des autorisations d'engagement de 1 571,81 €.

en conformité avec les annexes 1 et 2 jointes au rapport et à la délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY